

MICROFICHE ETABLI A PARTIR DE
L'UNITE DOCUMENTAIRE
N

جديدة منجزة حسب الوثيقة
رقم :

93

685

ROYAUME DU MAROC

المملكة المغربية

المركز الوطني للتوثيق
CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION

SERVICE DE REPROGRAPHIE
ET IMPRIMERIE

B-P 826 RABAT



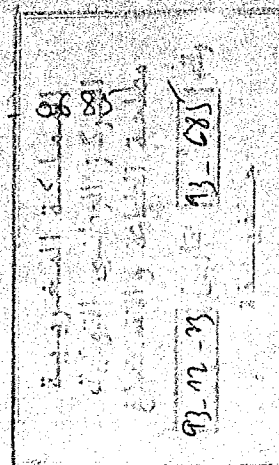
مصلحة الطباعة والتصوير
ص.ب 826 الرباط

F

1

LES PRINCIPES D'ACTION DE LA GENDARMERIE
ROYALE EN MATIERE DE POLICE DES ROUTES

Par M. COMMANDANT BOUFRAQUECH ALI
(Gendarmerie Royale)



La police des routes, une des principales et nombreuses missions de la Gendarmerie Royale, vise essentiellement à maintenir le bon ordre sur les voies routières. Elle tend à faciliter la circulation tout en évitant les causes des désordres (accidents - incidents - divers...).

Dans le cadre de la prévention routière, elle a le devoir d'affirmer sa présence sur l'ensemble du réseau routier du Royaume en tirant le meilleur parti des moyens dont elle dispose (personnel et équipement) ainsi que par la mise en oeuvre des services constamment adaptés aux besoins dans le temps et dans l'espace.

A cet égard, compte tenu d'une part des caractéristiques du trafic et d'autre part de la psychologie des usagers des routes, les moyens spécialisés (Peloton-Moto, Brigades Territoriales, Véhicules Radars, Hélicoptères) sont réservés à la surveillance de la circulation sur les grands itinéraires.

Une importance particulière est accordée à la prévention et à l'éducation des usagers, car comme le démontrent les statistiques, les fautes humaines sont à l'origine de la plupart des accidents de la circulation.

La Gendarmerie Royale élabore régulièrement des plans de police des routes qui sont exécutés ensuite par ses éléments sur toute l'étendue du Maroc.

Ces plans ont pour but la surveillance de la circulation qui nécessite la coordination d'un dispositif statique et d'un dispositif mobile.

- DISPOSITIF STATIQUE

- . Poste de surveillance : Lorsque la visibilité est réduite par suite des conditions atmosphériques (brouillard, pluie intense etc..), la protection des lieux d'accident est assurée par l'utilisation des matériels de signalisation.
- . Poste de régulation : Il est particulièrement mis en oeuvre dans la police du trafic.
- . Poste de contrôle : Aux endroits dangereux, névralgiques compte tenu de la configuration du terrain etc...

- DISPOSITIF MOBILE

- . Patrouilles à Motocyclettes
- . Patrouilles sur véhicules
- . Eventuellement Hélicoptères.

L'action de la Gendarmerie Royale présente également un aspect repressif qui consiste à relever les infractions qui compromettent la sécurité des usagers des routes.

En cas d'accident de la circulation, la Gendarmerie Royale avisée, intervient immédiatement.

Son rôle consiste d'abord à prévenir un nouvel accident en organisant concurremment les secours aux victimes et la protection des autres usagers de la route ; avant de procéder aux constatations d'usage et aux enquêtes sur les circonstances de l'accident.

Si la route est complètement obstruée, la circulation est déviée jusqu'au moment où la chaussée est dégagée.

Les papiers, valeurs et objets des victimes (morts), sont inventoriés par les gendarmes pour être remis soit à leurs familles soit à la Justice contre décharge.

Les différentes opérations effectuées par la Gendarmerie Royale énumérées ci-dessus, font l'objet de procès-verbaux adressés aux Autorités compétentes.

BORDEREAU DE SAISIE

E.N.D

MAROC



REN	
NONAT	
A 110	
NAC	9 2 5 0 5 8 5
A 020	
CODBI	
A 121	
COTRA	
A 127	

TYPREL	T	C	B	R
A 141				
NOAF				
A 142				
NACAF				
A 143				

CODUD	
INDEX	OUHEDDA
A 010	
NAME	
A 020	

STATUT	C	D
A 150		
PAYS	77A	
PROD.		
A 160		
TITRE		B
A 171		

INDICATEURS																				
BIBLIOGRA-																				
PHIQUES																				
REUNION																				
DICTIONNAIRE																				
DOSSIERS																				
NUMERIQUE																				
THESE																				
TEXTES																				
LEGISLATIF																				
BIBLIOGRAPHIE																				
CARTES																				
ENCLOSURES																				
RESUME																				
NON CONVER-																				
TIONNEL																				
REVUE																				
A 172	(K)																			
L																				
N																				
U																				
W																				
Z																				
Y																				
R																				

UNITE DOCUMENTAIRE (A/M/C)	A 210	AUTEUR ET AFFIL	BOUFRAQUECH, Ali / Gendarmerie Royale / Rabat / MA
	A 220	COLLECTIVITE AUTEUR	
	A 230	TITRE UD	Les Principes d'action de la gendarmerie Royale en matiere de police des routes.
	A 240	A 250	TITRES TRADUITS Utiliser le bordereau 2 : données complémentaires

SOURCE : DOCUMENT GENERIQUE (M/C/S/I)	A 310	AUTEUR			
	A 320	COLLECTIVITE AUTEUR	Association Marocaine Permanente de l'Impression de la Route / Rabat / MA		
	A 330	TITRE DOCUM GENER	Colloque National sur la Sécurité routière		
	A 340	TITRE GENERIQUE Utiliser le bordereau 2 : données complémentaires			
	A 410	TITRE PUBLIC EN SERIE			
	A 420	VOLNUM		A 430	ISSN

NOTES D'INDEXATION

DATIN	
D 100	
DATSA	
D 110	
DATMI	
D 120	

FIN

النهاية

7

مشاهد

VUES